

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 24/10/2018

La séance est ouverte à 18h. Bernard CHAMBELLAND, président, constate que 22 adhérents sur 41 membres à jour de cotisation sont présents ou représentés.

1. Rapport moral du Président

Le Président informe les participants des dossiers en cours.

Tout d'abord, notre association a pris l'initiative de réunir des associations de défense de l'environnement pour organiser un rassemblement de protestation contre l'extraction de 13 millions de m3 de granulats au Matelier à un mille marin devant La Palmyre. Le but de cette manifestation est d'apporter un soutien à l'État qui avait refusé la demande de concession par arrêté ministériel en date du 21 juillet 2017. Les demandeurs d'exploitation de granulats ont attaqué l'arrêté auprès du tribunal administratif de Poitiers qui a annulé cet arrêté ministériel. Le ministre ayant fait appel de cette décision, le projet fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. Ce rassemblement citoyen se déroulera le 27 octobre 2018 (s'est déroulé) à 15h au Square de l'Océan à La Palmyre.

Ensuite, le président Chambelland fait le point sur le suivi des dossiers en cours : le schéma de cohérence territorial (SCoT), la décharge de Pousseau et le marais de Pontaillac.

Concernant le ScoT, il s'agit de parvenir à un développement plus équilibré du territoire notamment la répartition des commerces, par exemple il n'est pas prévu de nouvelles zones commerciales, et surtout de réduire l'étalement urbain (le Scot est consultable sur le site internet de la CARA).

L'ancienne décharge de Pousseau à Royan a servi de dépôt et d'enfouissement des ordures ménagères durant une cinquantaine d'années. Outre les ordures ménagères, les commerçants et artisans y ont déposés des produits de toutes sortes avant l'ouverture de la déchetterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan. Aujourd'hui encore le gaz méthane qui est dû à la décomposition des ordures ménagères s'échappe dans l'atmosphère. Sachant que le méthane (CH₄) est 23 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂) en effet de serre, on imagine sa participation au réchauffement climatique depuis des décennies. L'eau de ruissellement polluée s'écoule à une vingtaine de mètres au-dessus du marais de Pousseau. En 2009, le bulletin municipal « Royan Le Mag » faisait état d'un projet de réaménagement du site après que des mesures techniques soient prises comme un fossé bétonné étanche de récupération des eaux de ruissellement, un bassin étanche des lixiviats (liquides résiduels provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets), un bassin de décantation et des puits de collecte des biogaz brûlés par une torchère (!) pour un coût

évalué à quatre millions d'euros selon une première étude datant de 2002. En fait, rien n'ayant été fait depuis cette annonce, il paraîtrait étrange que la situation de l'ancienne décharge se soit améliorée de façon naturelle.

Enfin, le marais de Pontaillac est une zone humide qui a retenu l'attention du Conseil Départemental qui a préempté des terrains afin d'empêcher toute nouvelle construction. Ce dossier fera l'objet d'un suivi par notre association tout prochainement.

Un dernier point est à signaler, il s'agit de notre participation concernant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (assainissement, transports et déchets) à la CARA. Le vice-président Gérard Bunel communique quelques chiffres sur l'assainissement.

- 969 km de canalisations
- 407 postes de refoulement dont 210 télésurveillés
- de type séparatif : pas les eaux pluviales
- 5 stations d'épuration (St Palais, Les Mathes en été, St Georges, La Tremblade et Cozes
- 12 lagunes (Arces-bourg, Barzan-plage, Brie s/s Mortagne
- 4 filtres plantés de roseaux dont Floirac
- 2 filtres à sable (L'Éguille, Sabonceaux)
- 1 avec disques biologiques + filtres plantés de roseaux (Cozes)
- Capacité épuratoire : 326 545 EH / 84 156 habitants
- Assainissement non collectif: 5 588 habitations

2. Rapport financier

Le rapport financier a été établi par le trésorier Gilbert Caroff.

- compte bancaire au 30/09/2018 : 1 386,68 €
- dépenses de fonctionnement :

assurance : 83,91 € site internet : 59,84 € frais de déplacement : 63 €

tracts pour le rassemblement : 35,34 €

- cotisations et dons : 360 €

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport financier.

3. Élections des membres du Conseil d'administration et du Bureau

Le Conseil d'administration étant renouvelable par moitié chaque année, les membres sortants sont : Lucette Baillet, Gérard Bunel, Bernard Chambelland et Frédéric Marchesan. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité ainsi que Jocelyne Do Carmo, nouvelle adhérente

élue qui entre au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a ensuite élu son Bureau ainsi constitué :

Président : Gérard Bunel

Vice-président : Bernard Chambelland

Trésorier : Gilbert Caroff

Secrétaire: Jocelyne Do Carmo

4. Exposé sur le développement durable

Gérard Bunel fait un exposé dont le contenu sera prochainement publié sur le site internet de notre association.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h. De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Gérard BUNEL *Vice-président*

Bernard CHAMBELLAND Président